

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Mireille Tremblay

<https://www.cadre21.org/membres/942dc0f4f0da1249ccc2a95a>

Date d'obtention : 2022-02-18 19:06:02

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il est important de se montrer rassurant et bienveillant auprès de la victime et des témoins tout au long du processus.

En premier lieu, je vais récolter l'information à l'aide de la grille d'évaluation auprès de la victime et des témoins, s'il y a lieu. Cette étape va m'aider à vérifier l'amorce, la nature, l'intention et l'étendue.

Si, suite aux informations je suis en présence d'acte malveillant, je communique aussitôt avec la police sans oublier de confisquer le téléphone de l'instigateur et de l'informer de la suite des choses.

Si je suis en présence d'acte impulsif, je parle à l'instigateur pour avoir sa version des faits. Si en effet les actes sont impulsifs, je veille à faire respecter les règles de mon établissement et utilise la trousse SEXTO pour le côté légal(code criminel). Confisque le ou les téléphones.

Je communique avec la police et celui ci veillera à rencontrer le jeune instigateur.

Je communique aussi avec les parents de tous les personnes impliqués. (utilise la trousse SEXTO pour informer les parents)

Faire un rappel à tous que la confidentialité est essentielle.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

L'importance de la grille d'évaluation pour avoir un portrait de l'amorce, la nature, l'intention et l'étendue de la situation.

Le partenariat avec la police est toujours présent mais à des étapes différentes selon l'analyse.

Confisquer le téléphone avec ou sans la version des faits de l'instigateur est essentiel pour éviter la propagation des images ou vidéos.

La démarche est claire et peut s'appliquer à plusieurs scénarios différents toujours dans le but d'agir rapidement et efficacement afin de préserver l'intégrité physique et psychologique de la victime.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Voir à ce que la victime se sente respectée et accompagner dans son "erreur de parcours". Réussir à la rassurer et à agir rapidement pour la préserver le plus possible et éviter des répercussions négatives pour elle. C'est pour moi la base essentielle car c'est dans cette confiance que la victime sera en mesure de dénoncer et de se faire accompagner pour mener à la réussite des interventions.